

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 25 octobre 2002

PROGRAMMES DE PAYS

Pour approbation

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/2002/8/5

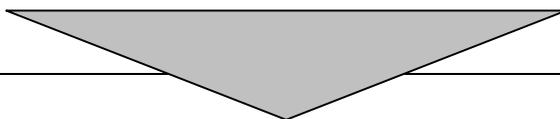
4 octobre 2002

ORIGINAL: FRANÇAIS

PROGRAMME DE PAYS— CAMEROUN (2003–2007)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour l'Afrique centrale (ODY): M. A. Holdbrook

Attachée de liaison, ODY: Mme F. Nabulsi tél.: 066513-2385

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

Le Cameroun, pays à faible revenu et à déficit vivrier, compte 14,1 millions d'habitants et son taux d'accroissement démographique annuel est de 2,8 pour cent. Le rapport mondial sur le développement humain pour 2002 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) classe le Cameroun au 135ème rang sur un total de 173 pays, avec un indicateur de développement humain de 0,512. Son produit national brut par habitant s'élève à environ 668 dollars E.-U.¹ par an. La couverture de ses besoins alimentaires a chuté de 96 pour cent en 1980 à 80 pour cent d'après les dernières estimations disponibles² et la pauvreté touche 64 pour cent de la population rurale.

Ce premier programme de pays pour le Cameroun reflète les axes prioritaires d'intervention du PAM en matière d'aide alimentaire tels que définis dans le schéma de stratégie de pays (SSP) approuvé par le Conseil d'administration en mai 2000. Il vise à contribuer aux efforts du gouvernement dans la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté et de généralisation de l'éducation de base ainsi que de ses engagements liés aux objectifs de Développement horizon 2015. Ce programme de pays est conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui harmonise les cycles de programmation du PAM, du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Il s'inspire par ailleurs d'une analyse et cartographie de la vulnérabilité (ACV) basée sur des indicateurs de pauvreté et de sécurité alimentaire ainsi que sur des critères sectoriels spécifiques tels que la nutrition et l'éducation. L'objectif de ce premier programme de pays pour le Cameroun est de contribuer à la réduction de la pauvreté de façon durable par la promotion de l'éducation de base et l'amélioration de la sécurité alimentaire grâce à la création d'actifs pour les ménages les plus vulnérables. Les interventions ciblent les trois provinces du Nord qui connaissent une situation critique en termes de scolarisation, de production agricole et de situation nutritionnelle des populations. Enfin, ce programme est axé sur les femmes car ce sont elles qui, en milieu rural, pourvoient aux besoins nutritionnels de la famille par le biais d'une agriculture de subsistance, et parce que les filles sont moins scolarisées, les écarts entre filles et garçons pouvant aller jusqu'à 50 pour cent dans les provinces ciblées.

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM oriente ses activités de développement sur cinq domaines d'intervention. Ce programme de pays répond aux priorités 2 et 3 de la politique visant à favoriser le développement, à savoir: i) permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation; et ii) permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver. Compte tenu de ces objectifs, le programme de pays appuiera les activités suivantes:

- **Assistance alimentaire aux écoles primaires dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua:** cette activité couvre les provinces du Grand Nord où l'accès à l'éducation pose un problème économique aux familles les plus démunies et se reflète dans les taux de scolarité, inférieurs à 30 pour cent. Par ailleurs, les écarts de scolarisation entre filles et garçons s'échelonnent entre 30 et

¹ Source: Rapport ECAM (Enquête camerounaise auprès des ménages 1999/2000)

² Source: Tableau de bord social 1999. Publication des données sociales. Ministère de l'économie et des finances.



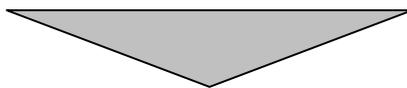
50 pour cent, contre 10 pour cent dans les autres régions du pays. L'activité vise à favoriser un rééquilibrage général de la scolarisation des populations les plus pauvres et sous-scolarisées, et plus particulièrement des filles. Soixante-sept mille élèves bénéficieront annuellement de repas quotidiens et des rations alimentaires à emporter seront distribuées aux familles qui maintiennent leurs filles dans les trois dernières classes du cycle primaire. Cette activité mobilisera un total de 18 752 tonnes de produits alimentaires.

- **Sécurité alimentaire et développement rural dans les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord:** ciblée sur les deux provinces les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, cette activité vise à lutter contre les déficits provoqués par la spéculation sur les céréales et à sécuriser la production vivrière, tâche qui relève traditionnellement des femmes. Elle comprend deux volets: a) la construction et la gestion de 200 greniers céréaliers de 20 à 40 tonnes chacun, confiés en priorité aux groupements féminins; et b) la construction de 96 ouvrages hydro-agricoles et de desserte rurale grâce à des activités vivres-contre-travail auxquelles participent 1 920 femmes et hommes, correspondant à un total de 13 440 bénéficiaires, si l'on compte tous les membres de la famille. Cette activité nécessitera un apport de 6 096 tonnes de céréales.

Pour l'exécution de ce programme, le PAM collaborera avec les organismes du système des Nations Unies, notamment ceux qui sont impliqués dans le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et avec les organisations non gouvernementales (ONG) sélectionnées sur la base de leurs capacités techniques et de gestion. Le programme repose sur la participation active des bénéficiaires et l'appui des communautés ciblées.

Pour le programme de pays proposé pour le Cameroun, qui couvre la période 2003–2007, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 10 504 410 dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base, afin de permettre la distribution de 24 848 tonnes de produits alimentaires.

Projet de décision



Le Conseil approuve le programme de pays élaboré pour le Cameroun (2003–2007) (WFP/EB.3/2002/8/5).



ORIENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS

1. Malgré un produit national brut de 668 dollars par habitant et par an et une reprise de la croissance économique depuis 1996, 50,1 pour cent de la population vivent dans la pauvreté absolue, pourcentage qui atteint même 64 pour cent en milieu rural. La prévalence de la pauvreté s'accroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne des régions côtières pour aller vers les provinces du Nord du pays. Elle touche davantage les femmes du fait des disparités hommes-femmes en termes de normes de santé, de nutrition, d'instruction et de participation à la vie économique. En milieu rural, la pauvreté est liée à la faible productivité du travail et à la baisse de fertilité des sols. Les axes d'intervention du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté privilégient la production agricole, surtout vivrière, et l'investissement dans le capital humain. Le faible accès aux services sociaux de base et les disparités entre les sexes selon les régions préoccupent également le gouvernement.
2. Bien que le Cameroun ait été présenté pendant longtemps comme un pays autosuffisant et qu'aujourd'hui encore son bilan céréalier semble équilibré, sa situation s'est dégradée progressivement depuis les années 80. Alors que ses disponibilités alimentaires représentaient 96 pour cent en 1980 (Programme spécial pour la sécurité alimentaire/Ministère de l'agriculture), elles n'ont couvert que 81 pour cent des besoins en 1992 et se sont stabilisées autour de 80 pour cent d'après les dernières données disponibles. Les productions alimentaires n'ont donc pas suivi l'accroissement démographique. Ainsi, les disponibilités énergétiques ont baissé de 2 340 kilocalories par personne et par jour au début des années 80 à 2 140 kilocalories en 1995–1996. Par ailleurs, ces moyennes nationales ne reflètent pas les larges disparités entre régions et entre groupes de population.
3. L'étude ACV réalisée en 2001, basée sur les données statistiquement représentatives collectées dans les cinq zones agro-écologiques du pays et complétée par deux enquêtes, a permis de classer les provinces suivant certains critères de vulnérabilité, à savoir la sécurité alimentaire, l'éducation ainsi que la santé et la nutrition. Elle a aussi aidé à comprendre que la précarité des facteurs naturels de production agricole, le faible niveau de scolarisation, ainsi que l'insuffisance des équipements et du revenu des populations sont en grande partie responsables de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire dans la région nord du pays. Situées dans les zones agro-écologiques sahéliennes et soudano-sahéliennes, les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord souffrent d'une insécurité alimentaire accentuée et d'un déficit alimentaire chronique. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le taux de couverture des besoins alimentaires varie de 25 à 80 pour cent dans ces zones (Schéma de stratégie de pays—Cameroun, 2000).
4. Par ailleurs, l'analyse de la situation de l'éducation révèle des disparités importantes entre les régions, entre les zones rurales et urbaines et entre les sexes. Moins de 15 pour cent des adultes vivant dans les zones rurales des trois provinces du Grand Nord (provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord) ont terminé leurs études primaires et la situation est encore plus défavorable pour les femmes, dont seuls 5 pour cent ont eu accès à une éducation de base. La scolarisation des enfants est tout aussi préoccupante. Le taux brut de scolarisation est de 55 pour cent dans cette zone, alors qu'il varie de 65 à 100 pour cent dans le reste du pays. Une forte disparité existe entre les sexes, avec 50 pour cent de garçons scolarisés de plus que de filles dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord et 30 pour cent dans la province de l'Adamaoua. La cause principale est la



pauvreté, le principal motif invoqué étant les frais de scolarité. Des facteurs sociaux et culturels limitent également la scolarisation des filles.

5. Dans ce contexte, ce premier programme de pays (2003–2007) a pour objectifs la promotion de la scolarisation et la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Il s'inspire du SSP examiné et entériné par le Conseil d'administration en mai 2000 et des résultats de l'étude ACV entreprise en 2001. Conformément à la décision 1999/EB.A/2 déterminant les cinq orientations stratégiques des activités de développement du PAM, le présent programme de pays répond aux objectifs 2 et 3, à savoir:
 - permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation;
 - permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver.
6. En effet, l'importante concentration des déficits de scolarisation et de production alimentaire dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua justifie la mise en œuvre d'une activité d'assistance alimentaire aux écoles primaires de ces trois provinces et d'une activité d'appui à la sécurité alimentaire et au développement rural dans les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord. La carte en annexe indique les provinces ciblées par les activités du PAM.
7. **Éducation:** le SSP a recommandé l'apport d'une assistance à ces régions sous-scolarisées. C'est dans ce cadre que le PAM contribuera aux initiatives du gouvernement pour répondre à la demande de l'éducation en mettant en œuvre l'activité d'appui à l'éducation primaire qui visera à réduire les disparités régionales et les inégalités entre les sexes tant au niveau de l'accès à l'éducation de base que de l'accomplissement du cycle primaire. La mission d'évaluation à mi-parcours effectuée en 2001 avait recommandé la poursuite du projet en cours dans le cadre du programme de pays, en renforçant le ciblage géographique et en donnant la priorité aux provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua dont les indicateurs socio-économiques sont nettement défavorables et dont la situation alimentaire est précaire.
8. Le programme de pays met tout particulièrement l'accent sur une participation active et une responsabilisation accrue des populations, et notamment des femmes, dans la gestion de l'école, à travers les associations des parents d'élèves (APE). Une attention particulière sera portée à leur pouvoir de décision effectif au sein de ces associations. Par ailleurs, afin de diminuer les frais de transport secondaire mais surtout afin de réduire le phénomène de migration des élèves des écoles non-assistées vers les écoles bénéficiaires, une meilleure concentration géographique de ces dernières a été recommandée par la mission d'évaluation.
9. Dans le cadre du renforcement de l'encadrement pédagogique de l'éducation primaire entrepris par le gouvernement en 2001, 3 000 instituteurs ont été recrutés (dont 1 700 étaient précédemment des vacataires) et 22 écoles de formation de maîtres, auparavant fermées en raison de la récession économique, ont été réouvertes. En conséquence, le ratio maîtres/élèves s'en trouvera nettement amélioré, passant de 1/150 à 1/60 dans les écoles assistées. Ceci répond également à l'une des principales préoccupations soulignées par la mission d'évaluation, relative à la qualité de l'enseignement qui reste l'objectif principal de l'activité.
10. **Sécurité alimentaire:** le PAM contribuera aux efforts déployés par le gouvernement pour mettre en œuvre sa déclaration d'orientation stratégique décidée en décembre 1998, à savoir "poursuivre avec efficacité la lutte contre la pauvreté de manière à réduire considérablement et durablement la proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté". Dans le domaine de l'agriculture, axe prioritaire d'intervention, l'État



entreprendra des actions spécifiques, en particulier en faveur des groupes vulnérables et des femmes, par le biais d'activités génératrices de revenus et par l'appui à la production vivrière.

11. Dans les zones agro-écologiques sahéliennes et soudaniennes, l'agriculture est déficitaire en raison de l'insuffisance hydrique causée par les aléas climatiques, de la faible fertilité des sols et de leur surexploitation, du manque de maîtrise de l'eau et des techniques et équipements rudimentaires utilisés. Selon la FAO, le taux de couverture des besoins alimentaires s'échelonne de 25 à 80 pour cent dans ces zones alors qu'une étude de l'Office de recherche scientifique et technique d'outre-mer (IRD, ex-ORSTOM) en 1995 a estimé le déficit entre 200 et 300 kilogrammes de céréales en moyenne par an et par famille, au cours d'une année normale et dans certaines localités de ces zones. La stratégie du gouvernement dans le cadre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (Rome, 1996) relative à la promotion de la sécurité alimentaire des zones à déficit vivrier prévoit:
 - a) l'aménagement et le désenclavement des terres agricoles, le renforcement des capacités des pauvres à s'intégrer dans les circuits de production et à améliorer leur bien-être en les responsabilisant davantage;
 - b) des actions spécifiques en faveur des groupes les plus vulnérables et en particulier des femmes.
12. L'activité visera les petits exploitants des zones rurales dans les provinces ciblées où les femmes fournissent environ 70 pour cent de la main d'oeuvre dans l'agriculture de subsistance. Elle visera à sécuriser la production vivrière en donnant aux ménages pauvres les moyens de satisfaire leurs besoins alimentaires et également de lutter contre les déficits provoqués par la spéculation sur les céréales. Le projet d'action rapide concernant la sécurité alimentaire et le développement agricole, expérimenté à titre pilote au cours de l'année 2001 dans l'Extrême-Nord, ayant produit des résultats encourageants, il sera reconduit et étendu à la province du Nord, notamment ses composantes d'établissement de greniers céréaliers, d'aménagements hydro-agricoles et de désenclavement, appuyées par des activités vivres-contre-travail.
13. Le PAM accordera la priorité aux groupements de bénéficiaires où les femmes sont majoritaires. L'objectif visé est de promouvoir une plus grande participation et un niveau plus élevé de responsabilité de la femme dans les activités destinées à éradiquer l'insécurité alimentaire au sein de la communauté.

RESSOURCES ET PROCESSUS DE PREPARATION DU PROGRAMME DE PAYS

14. Ce programme de pays a assimilé l'expérience acquise lors de la mise en oeuvre du projet d'appui à l'éducation de base en cours et du projet d'action rapide en faveur de la sécurité alimentaire. Sa préparation a tenu compte des difficultés rencontrées et des enseignements qui ont pu en être tirés. La participation active du gouvernement au processus de préparation a été facilitée par l'appui des services techniques du Ministère de l'agriculture qui ont assisté le bureau de pays d'octobre 2001 à juin 2002 durant les phases essentielles de la formulation qui sont: l'analyse de la vulnérabilité, la consultation des différents partenaires et la rédaction finale du document. L'exploitation des résultats de l'étude ACV a permis de confirmer l'approche préconisée dans le SSP pour la définition des activités et l'identification des provinces ciblées. Des consultations constantes ont par ailleurs permis aux responsables concernés des ministères partenaires, en particulier du Ministère de l'éducation, de contribuer à la formulation du programme.



15. Le présent programme de pays est conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Des échanges réguliers avec les organismes des Nations Unies, en particulier l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP ont été maintenus pour bénéficier de leurs avis techniques. Les secteurs et thèmes retenus répondent à l'orientation générale du Gouvernement camerounais:
- promouvoir le rôle des femmes, l'éducation de base pour tous et plus particulièrement celle des filles dans les zones rurales défavorisées;
 - réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.
16. La synergie évoquée se fonde sur les complémentarités et les concertations établies avec les activités des organismes du système des Nations Unies au sein de l'équipe de pays intervenant dans des domaines similaires, notamment:
- l'accès de tous, et en particulier des filles, à l'éducation de base dans les provinces du Nord (UNICEF, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO], FAO, FNUAP, Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme [CNUDH]);
 - le développement humain durable, la production et la gestion rationnelle des récoltes et des ressources naturelles dans l'Extrême-Nord et le Nord pour les composantes greniers céréaliers communautaires et aménagements hydro-agricoles (FAO, PNUD, UNESCO);
 - les activités feront également appel à la collaboration des ONG nationales et internationales et de la société civile, plus particulièrement en ce qui concerne l'établissement des greniers villageois et la construction d'infrastructures hydro-agricoles.
17. L'enveloppe des ressources requises par le PAM s'élève à 28 848 tonnes de produits alimentaires (à savoir environ 5 770 tonnes par an), pour un coût opérationnel de 10 504 410 millions de dollars et un nombre moyen de 189 688 bénéficiaires, dont 70 pour cent seront des femmes et des filles. Les activités fondamentales du programme de pays sont indiquées dans le tableau ci-après:

**AFFECTATION DES RESSOURCES AUX ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE PAYS
(2003–2007)**

Catégorie d'activités	Quantité de produits (tonnes)	Répartition par activité (%)	Nombre de bénéficiaires (moyenne annuelle)	Participation des femmes (%)	Coûts opérationnels directs (en millions dollars)
Activité fondamentale 1: Assistance alimentaire aux écoles primaires dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua	18 752	75,5	67 000	50*	8,0
Activité fondamentale 2: Sécurité alimentaire et développement rural dans les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord	6 096	24,5	Volet "Greniers" 120 000 Volet "Travaux communautaires" 2 688	70	2,5
Total, programme de pays	24 848	100	189 688	62	10,5

* Ce pourcentage représente l'objectif à atteindre



LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE PAYS

Activité fondamentale 1: Assistance alimentaire aux écoles primaires dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua

⇒ Orientation stratégique

18. Cette activité répond à l'objectif stratégique 2 de la politique visant à favoriser le développement, à savoir: permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation. Elle représente un soutien à la stratégie éducative du gouvernement définie en 1996 et mise à jour dans la nouvelle loi d'orientation de l'éducation promulguée en 1998, qui préconise la généralisation de l'éducation de base pour tous, la réduction des déséquilibres entre les régions et entre les sexes, et qui est fondée sur l'implication des populations. Elle appuiera la scolarisation en cycle primaire des enfants exposés à l'insécurité alimentaire et vivant dans les provinces où les taux de scolarisation sont les plus faibles. Les parents recevront également une incitation pour maintenir leurs filles dans les trois dernières classes du cycle d'enseignement primaire.

⇒ Analyse des problèmes

19. La récession économique de ces 15 dernières années a entraîné l'arrêt des investissements publics dans le secteur de l'éducation, notamment dans la construction d'infrastructures scolaires, le recrutement de maîtres et l'acquisition d'outils didactiques; en conséquence, certaines écoles de formation pédagogique ont été fermées et les taux d'abandon scolaire ont augmenté. Selon la mission d'évaluation du PAM entreprise en 2001 avec l'assistance technique de l'UNESCO, le taux brut de scolarisation est tombé de près de 96 pour cent en 1989/1990 à 73 pour cent en 1995/1996. L'étude ACV a identifié la pauvreté comme l'une des causes majeures de la sous-scolarisation et de l'écart de scolarisation entre les garçons et les filles dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua, où moins de 15 pour cent des adultes en milieu rural terminent le cycle primaire. Moins de 10 pour cent des femmes en milieu urbain et de 5 pour cent en milieu rural ont terminé leurs études de base.
20. Dans ces zones, la scolarisation est perçue comme un fardeau et non comme un investissement pour les parents. Beaucoup de raisons expliquent l'éloignement des enfants de l'école: la pauvreté; les coûts de la scolarisation, notamment ceux des fournitures scolaires; l'intégration précoce des enfants, particulièrement celle des filles, dans les activités génératrices de revenus de la famille; et l'insuffisance et/ou l'éloignement des écoles.
21. Cependant, on estime que les projets antérieurs du PAM ont largement contribué à l'amélioration, ces dernières années, des taux de scolarisation dans les zones enclavées. L'extension de l'activité respectera l'orientation du SSP tendant à privilégier les zones rurales où le taux de scolarisation est inférieur à 30 pour cent et où les filles représentent moins de 40 pour cent de l'effectif scolaire.

⇒ Objectifs et résultats escomptés

22. Cette activité contribuera à augmenter les taux d'inscription et de fréquentation des enfants, à réduire les taux d'abandon scolaire et à porter les taux de scolarisation des filles des populations concernées à 50 pour cent ou plus. L'appui spécifique pour le maintien des filles à l'école au cours des trois dernières classes du cycle primaire est destiné à faire



baisser le taux d'abandon et à dissuader les parents de retirer leurs filles de l'école vers l'âge de 13–14 ans dans le but de les marier.

23. Une moyenne de 67 000 élèves des deux sexes bénéficieront d'un repas chaud en milieu de journée, à la fin des cours, pendant 165 jours par an. Une ration à emporter de 50 kilogrammes de céréales sera offerte exclusivement aux filles du CE2, CM1 et CM2 à la fin de chaque trimestre de présence effective de leur part. Cette activité contribuera à promouvoir la scolarisation en général et celle des filles en particulier. La participation des femmes à la gestion des cantines, au-delà de leur contribution à la préparation des repas, leur offrira des opportunités de développement personnel pouvant conduire au renforcement de leur pouvoir de décision.

⇒ *Rôle et modalités de l'aide alimentaire*

24. Les produits alimentaires fournis par le PAM aux écoles bénéficiaires inciteront les parents à scolariser leurs enfants et encourageront les communautés à s'engager en faveur des activités de leurs écoles. Cette intervention permettra de fournir à tous les élèves, garçons et filles, un repas quotidien préparé avec 150 grammes de céréales, 15 grammes d'huile, 20 grammes de légumineuses et 5 grammes de sel. Elle représente donc un complément nutritionnel pour les élèves et une motivation de plus pour les parents qui sauront que, si leurs enfants vont à l'école, ils auront une alimentation régulière.
25. La ration à emporter distribuée aux filles constituera un transfert de revenu au profit des parents, comme compensation du manque à gagner que représente l'absence de celles-ci dans les activités génératrices de revenu du ménage. Elle encouragera les familles à maintenir leurs filles à l'école jusqu'à la fin du cycle primaire.

⇒ *Stratégie d'exécution*

26. Suivant les recommandations de la mission d'évaluation et des résultats de l'étude ACV, l'activité sera mise en oeuvre exclusivement dans les écoles publiques et communautaires des provinces du Grand Nord. En collaboration avec le bureau de pays, le Ministère de l'éducation coordonnera la stratégie de mise en oeuvre tant au niveau central que provincial. L'augmentation des ressources depuis l'année scolaire 2000/2001 permettra de renforcer le cadre institutionnel des écoles assistées, à savoir l'amélioration du ratio maître/élèves et la fourniture de matériel didactique. Les chefs des établissements bénéficiaires, avec l'aide des APE et des comités de gestion des cantines, assureront la mise en oeuvre du programme, y compris l'élaboration des rapports périodiques. Les associations de parents veilleront plus particulièrement au bon fonctionnement de chaque cantine et à l'approvisionnement en produits alimentaires supplémentaires. Chaque jour à la fin des cours —qui durent de 8 heures à 13 heures— les élèves prendront leur déjeuner à la cantine sous la supervision de leurs maîtres. Des rations à emporter seront distribuées aux filles bénéficiaires à la fin de chaque trimestre. La collaboration institutionnalisée entre les enseignants, les APE, les comités de gestion des cantines ainsi que les comités de développement des communautés locales permettra d'améliorer l'efficacité de la gestion des cantines et leur appropriation par les communautés.
27. Du fait du manque d'équipements en eau potable dans les écoles des régions ciblées, le PAM n'est pas encore en mesure de fournir aux élèves bénéficiaires un verre de lait pour atténuer la faim à court terme. Toutefois, les conditions sanitaires s'améliorant et un partenariat étant établi avec l'UNICEF pour la construction de points d'eau potable dans les écoles en 2003, il est envisagé de faire appel à l'initiative américaine de cantines scolaires pour la fourniture de lait en poudre destiné à la préparation d'une collation à servir aux enfants lors de la récréation de 10 heures.



28. Pour une valorisation optimale de l'activité, le Ministère de l'éducation nationale veillera à ce que:
- les unités de coordination centrale et provinciale s'assurent que seuls les enfants inscrits mangent à la cantine et que les parents, et plus particulièrement les femmes, participent aux APE et aux divers comités de gestion des écoles;
 - la sélection des écoles bénéficiaires respecte les critères de ciblage établis (ruralité, niveau du taux de scolarisation général et plus spécialement celui des filles, concentration géographique.)
29. Le bureau de pays se chargera de la gestion logistique des produits alimentaires importés ainsi que de ceux achetés localement, depuis leur arrivée au port de Douala jusqu'aux magasins provinciaux ou aux points de livraison avancés (PLA). Le transport secondaire à partir des entrepôts provinciaux jusqu'aux magasins des écoles concernées ainsi que le contrôle de l'efficacité du ciblage géographique seront assurés par le comité de gestion de l'assistance FAO/PAM³. Ce comité préparera les plans de distribution et entreprendra le suivi des livraisons de produits alimentaires aux écoles, en collaboration avec le bureau auxiliaire du PAM de Garoua et les unités de coordination provinciale. Ces dernières seront également chargées de collecter les informations sur les effectifs réels des écoles, le nombre des bénéficiaires et les taux de scolarisation, d'absentéisme et d'abandon scolaire. Les directeurs des écoles et leurs comités de gestion des cantines seront responsables de la gestion quotidienne des produits alimentaires reçus.

⇒ *Bénéficiaires et avantages escomptés*

30. Une moyenne annuelle de 67 000 élèves inscrits prendra un repas chaud par jour à l'école durant 165 jours par an. Durant les cinq années que durera le programme, 355 000⁴ bénéficiaires recevront quelque 55 275 000 rations individuelles. D'autre part, 55 000 filles bénéficieront de rations à emporter pendant la durée du programme. Les membres de leur famille bénéficieront également des rations trimestrielles. L'appui du PAM dynamisera les écoles ciblées, stimulera la participation des parents à la gestion de l'école et leur responsabilisation à cet égard ainsi que leur volonté de prendre en main leur propre développement.

⇒ *Appui, coordination et partenariat*

31. L'augmentation du budget du Ministère de l'éducation nationale à partir de 2000/2001 a permis au gouvernement de renforcer considérablement l'infrastructure, les effectifs du personnel enseignant (le déficit du personnel enseignant du primaire était estimé à 12 000 instituteurs en 1995, dont 1 589 pour la seule région de l'Extrême-Nord) et les équipements didactiques dans toutes les écoles primaires et maternelles, ainsi que les capacités d'intervention de l'Unité centrale de coordination.
32. L'appui du PAM et de ses partenaires contribuera au renforcement de l'efficacité du système éducatif camerounais. Des financements sont attendus de l'initiative PPTE

³ Le Comité FAO/PAM a été établi par le gouvernement, en appui aux activités des représentations locales de la FAO et du PAM. Il est chargé de la gestion, du suivi et de la coordination des projets exécutés par ces deux organismes.

⁴ La nouvelle méthodologie de calcul du nombre des bénéficiaires, encore en phase d'élaboration, recommande que les doubles décomptes de bénéficiaires soient évités dans la mesure du possible. Toutefois, il faut considérer ce chiffre de 355 000 comme une estimation, étant donné la probabilité que plusieurs des élèves bénéficiaires puissent être les mêmes d'une année sur l'autre.



(pays pauvres très endettés) pour un montant de plus de 10 milliards de francs CFA qui permettront: le recrutement de 5 000 instituteurs vacataires pour les provinces bénéficiaires; la construction de 500 salles de classe et de points d'eau dans 1 000 écoles primaires; la fourniture de matériel pédagogique et de médicaments génériques au profit de toutes les écoles primaires; l'apport de fournitures scolaires aux élèves des écoles publiques des zones d'éducation prioritaire (incluant les régions ciblées); et la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles/SIDA en milieu scolaire.

33. Par ailleurs, le gouvernement a renforcé son appui institutionnel au comité de gestion de l'assistance FAO/PAM, à compter de l'exercice budgétaire 2002–2003, en lui octroyant un budget de fonctionnement plus conséquent. Le comité va également bénéficier des services d'un statisticien détaché par le Ministère de l'éducation pour le suivi permanent des indicateurs d'extrants et des effets de l'activité.
34. D'autres partenaires techniques et financiers contribueront également aux efforts du Cameroun dans la mise en œuvre de sa politique de promotion de l'Éducation de base pour tous:
 - Banque mondiale: politique sectorielle et recherche des créneaux de financement de l'initiative PPTE;
 - Coopération française: formation initiale des enseignants et des cadres pédagogiques;
 - UNICEF: éducation de base formelle et informelle, notamment celle des filles;
 - Banque africaine de développement, Banque islamique de développement et Japon: constructions scolaires;
 - UNESCO et FNUAP: dynamique de l'éducation pour tous, particulièrement des filles, notamment à travers des médias communautaires.
35. Diverses ONG internationales, dont Plan International, participeront à la construction de l'infrastructure scolaire. Par ailleurs, les parlementaires des provinces ciblées seront invités à investir leurs ressources de financement de microprojets pour combler les déficits en infrastructure et équipements des écoles assistées par le PAM dans leurs circonscriptions respectives.

⇒ *Dispositif de suivi*

36. L'unité centrale de coordination et les unités provinciales de coordination Ministère de l'éducation nationale/PAM du précédent projet d'assistance alimentaire aux écoles primaires seront maintenues, ce qui devrait permettre de renforcer la collaboration déjà établie avec les autres partenaires dans les provinces (UNICEF, FNUAP, UNESCO). Leur champ d'activité se limite au secteur de l'éducation.
37. Avec le renforcement de la capacité budgétaire et technique du gouvernement, le comité de gestion de l'assistance FAO/PAM, qui assure en fait la coordination interministérielle de tous les projets d'aide alimentaire, verra son efficacité consolidée. Il veillera en particulier à:
 - assurer l'acheminement et la distribution appropriée de l'aide du PAM;
 - assurer le suivi de l'utilisation des produits alimentaires par les bénéficiaires directs; et
 - entreprendre le suivi permanent des indicateurs des activités en liaison avec toutes les parties impliquées (PAM, Ministère de l'éducation nationale et Ministère de l'agriculture, notamment).



38. Le responsable des statistiques récemment mis à la disposition du projet se chargera de:

- L'établissement d'une base de données de référence à partir des résultats du projet d'assistance alimentaire aux écoles primaires, exécuté par le PAM de 1998 à 2002 et de la formation permanente du personnel impliqué dans l'exécution de l'activité en matière de suivi-évaluation.
- La supervision de l'élaboration de rapports périodiques⁵ par les responsables des cantines des écoles ciblées, tout en sensibilisant les responsables des écoles aux exigences du projet et à leurs responsabilités. Les données et les informations correspondant aux indicateurs préalablement déterminés seront collectées avec l'appui d'une liste harmonisée de pointage puis seront consolidées et analysées. Elles permettront de déterminer les progrès réalisés et les résultats obtenus et de prendre des décisions avisées sur la gestion de l'activité. Un rapport spécial sur l'assiduité et les résultats scolaires des filles bénéficiaires des rations à emporter sera également préparé.
- Le bureau de pays et les bureaux auxiliaires apporteront leur appui technique à l'élaboration des rapports, y contribueront si nécessaire et effectueront des visites conjointes de suivi sur le terrain.

⇒ Estimation des coûts

39. Cette activité nécessitera 18 752 tonnes de produits alimentaires. Les coûts opérationnels directs sont estimés à 7 958 171 dollars. La contribution du gouvernement à cette activité est estimée à 72 551 441 dollars.

ASSORTIMENT ALIMENTAIRE, RATIONS ET QUANTITÉS DE PRODUITS NÉCESSAIRES

Produits	Ration journalière par bénéficiaire (grammes)	Nombre de jours d'assistance par/an	Nombre moyen de bénéficiaires* par an	Quantités de produits alimentaires (tonnes)
Riz	150	165	67 000	8 291
Huile	15	165	67 000	829
Haricot	20	165	67 000	1 106
Sel	5	165	67 000	276
Maïs**	50 kg/trimestre	3 trimestres	11 000	8 250
Total partiel				18 752

* Le nombre total de bénéficiaires par an (67 000) est une estimation qui ne tient pas compte du fait que certains bénéficiaires sont les mêmes d'une année à l'autre.

** Le maïs est destiné aux filles et sera distribué par trimestre de présence effective.

⁵ Les rapports seront établis d'après des formulaires dont les détails seront déterminés lors de la formulation du résumé de chaque activité.



Activité fondamentale 2: Sécurité alimentaire et développement rural dans les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord

⇒ Orientation stratégique

40. L'activité fondamentale d'appui à la sécurité alimentaire et au développement rural répond à l'objectif stratégique 3 de la politique du PAM visant à favoriser le développement, à savoir: permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver. Elle soutient l'engagement pris par le gouvernement de lutter contre la pauvreté, particulièrement en milieu rural, afin de réduire durablement la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, en particulier par:
- l'amélioration du cadre de vie de la population active grâce à des moyens de production agricole plus efficaces afin d'assurer l'accès de tous, et à tout moment, à des quantités suffisantes d'aliments pour leur permettre de mener une vie saine et active;
 - une aide aux populations des zones enclavées pour qu'elles parviennent à une sécurité alimentaire durable.

⇒ Analyse des problèmes

41. L'analyse des tendances de la sécurité alimentaire effectuée pour le Projet de stratégie pour le développement agricole national Horizon 2010 classe l'Extrême-Nord et le Nord dans la catégorie à haut risque et à déficit alimentaire chronique caractéristique des zones agro-écologiques sahéliennes. Ces deux provinces sont confrontées à une sécheresse récurrente, à une insuffisance des connaissances techniques agricoles, à un manque d'équipements adaptés ainsi qu'à des problèmes de maîtrise de l'eau, de pauvreté des sols et d'attaques récurrentes des prédateurs (oiseaux, sauterelles, insectes).
42. L'agriculture est l'activité principale de la population. Dans les zones rurales de ces provinces, en dépit d'une charge de travail supérieure à celle des hommes et en dépit de leur exclusion de la propriété foncière, qui les pénalisent, les femmes fournissent 70 pour cent de la main-d'oeuvre engagée dans l'agriculture de subsistance (production, transformation et commercialisation). L'amélioration de leurs capacités et de leur productivité, en particulier dans le domaine de la production vivrière, ainsi que la réduction des contraintes liées à l'éducation, à la santé, à l'accès à la terre et au crédit sont les objectifs qui figurent dans le Plan d'action national de l'intégration des femmes au développement adopté par l'Assemblée nationale en 2000. Par ailleurs, le marché céréalier étant peu structuré, il fait l'objet de spéculations de la part des grands commerçants céréaliers et les fluctuations des prix grèvent fortement les revenus des petits exploitants et accentuent leur insécurité alimentaire. En période de pénurie alimentaire, de nombreux ménages ruraux pauvres, y compris les enfants, sont contraints de ne prendre qu'un seul repas par jour, contre trois en période de récolte.
43. Dans ces deux provinces, le gouvernement compte mettre en œuvre, avec l'appui du PAM et selon une approche participative, des actions susceptibles de contribuer à combler le déficit alimentaire des populations défavorisées. L'activité capitalisera les résultats positifs du projet d'action rapide mis en œuvre en 2001, à titre pilote, dans la province de l'Extrême-Nord.

⇒ Objectifs et résultats escomptés

44. Cette activité a pour objet d'améliorer de manière durable l'accès des populations à risque, et en particulier des femmes, aux céréales, en appuyant: i) la mise en place de



groupements villageois légalisés, qui seront en mesure de gérer des greniers céréaliers; et ii) la construction d'ouvrages de désenclavement des communautés rurales, de maîtrise de l'eau et de fertilisation des sols.

45. La mise à disposition de stocks supplémentaires de 20 à 40 tonnes de céréales dans 200 greniers permettra de sécuriser les revenus en les protégeant des spéculations des commerçants privés et de lancer un processus d'auto-développement communautaire contribuant ainsi à la sécurité alimentaire de ces populations, en particulier des femmes qui participeront à cette initiative et de leur famille.
46. L'accroissement des actifs des communautés grâce à la construction d'aménagements hydro-agricoles, de pistes de desserte et des travaux de conservation des eaux et des sols contribuera à accroître et à sécuriser la production agricole. Les activités vivres-contre-travail encourageront les communautés rurales défavorisées à participer à la construction d'ouvrages qui seront autant d'investissements en infrastructure communautaire. Un total de 96 ouvrages seront construits pendant toute la durée du programme.

⇒ **Rôles et modalités de l'aide alimentaire**

47. L'aide alimentaire sera utilisée pour:
 - Contribuer à la constitution de stocks de roulement céréaliers de départ au niveau des villages. Ces stocks constitueront une source d'approvisionnement à prix raisonnable pour les communautés et seront reconstitués par les bénéficiaires eux-mêmes à chaque nouvelle récolte. Par ce mécanisme cyclique (reconstitution-utilisation), les greniers villageois contribueront à combler les déficits vivriers de façon durable au niveau communautaire, à stabiliser les prix et à protéger les revenus des paysans contre les spéculations des opérateurs commerciaux, en particulier en période de soudure.
 - Permettre le développement des communautés et leur responsabilisation grâce à la création d'actifs qui contribueront à améliorer la production agricole et les revenus tout en mobilisant les communautés pour la réalisation d'infrastructures rurales de production (aménagements hydro-agricoles et de désenclavement).
48. L'assistance du PAM appuiera l'assistance technique pour la formation en organisation et en gestion des greniers céréaliers fournie par les opérateurs spécialisés, et contribuera à la régulation du marché et à la promotion du stockage villageois. Elle bénéficiera en priorité aux groupements féminins et mixtes à dominante féminine.
49. Les aménagements ruraux réalisés par le biais d'activités vivres-contre-travail contribueront à promouvoir le désenclavement des villages et la conservation des eaux et des sols: lacs collinaires, petits barrages ou murets en pierre sèche ou en maçonnerie (biefs) afin de limiter la capacité érosive de l'eau et favoriser son infiltration.

⇒ **Stratégie d'exécution**

50. Dans les zones bénéficiaires de cette activité, les responsables locaux des services du Ministère de l'agriculture assureront le suivi et la coordination des travaux et des bénéficiaires. La construction et la gestion des greniers bénéficieront de l'appui technique d'ONG (nationales et internationales) expérimentées. L'inventaire de ces ONG sera effectué lors de la préparation de la mise en œuvre des activités et leur sélection privilégiera l'expérience et la compétence. Collaboreront aussi à l'appui technique l'Office national céréalier et les œuvres missionnaires spécialisées dans la formation, l'encadrement et la promotion des technologies appropriées de gestion des récoltes.



51. L'approche participative permettra aux bénéficiaires de s'impliquer dans les différentes étapes du processus de planification et de mise en œuvre, sur la base de leurs besoins, de leurs priorités, de leurs objectifs et d'un calendrier d'exécution. L'établissement de comités de femmes sera renforcé afin qu'elles participent au processus de décision et que leurs besoins soient reflétés dans les plans communautaires.
52. Comme dans le cadre de la phase pilote de cette activité exécutée en 2001, les produits alimentaires seront achetés localement et livrés aux PLA. Le stockage dans les magasins des PLA et la livraison aux différents bénéficiaires seront assurés par les partenaires du PAM.

⇒ **Bénéficiaires et avantages escomptés**

53. Cette activité permettra de construire 200 greniers pendant la durée du programme de pays, soit 40 en moyenne par an, avec une capacité de 20 à 40 tonnes, et de compléter les stocks disponibles afin de renforcer l'autonomie des paysans les plus pauvres par la constitution d'un stock de roulement. Ils profiteront à 600 000⁶ bénéficiaires, dont 420 000 femmes. Le savoir-faire des femmes en matière de production vivrière et de gestion de la sécurité alimentaire des ménages sera mis à contribution. Les groupements des femmes bénéficieront de 70 pour cent de l'assistance.
54. Un total de 96 ouvrages hydro-agricoles ou de desserte rurale seront construits pendant la durée du programme de pays. Chacun de ces aménagements mobilisera une moyenne de 20 participants sur un mois, soit un total de 1 920 travailleurs sur cinq ans. Dans le cadre de cette activité vivres-contre-travail, chaque récipiendaire recevra une ration familiale mensuelle composée d'un sac de 50 kilogrammes de céréales, pour encourager sa participation à la construction de ces ouvrages, pendant 25 jours ouvrables. Cette ration familiale est calculée sur la base de sept membres par famille, soit un total de 13 440 bénéficiaires pour la durée du programme, soit 2 688 bénéficiaires par an.

⇒ **Appui et coordination**

55. Le Gouvernement du Cameroun entend renforcer les activités du Service national d'alerte rapide pour le suivi des prix des marchés céréaliers. La poursuite des activités de l'Unité de traitement agricole contre les prédateurs des cultures (acridiens et oiseaux), et de celles du Fonds d'investissements des microréalisations agricoles et communautaires dans les provinces ciblées sont également en cours de négociation avec les bailleurs de fonds. Ces initiatives viennent en appui aux activités du programme de pays en matière de sécurité alimentaire. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'activité elle-même se fera en étroite collaboration et avec l'appui technique du Programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO, en particulier dans le cadre du volet de maîtrise de l'eau.

⇒ **Dispositif de suivi**

56. Le système de suivi-évaluation comporte l'élaboration de rapports mensuels effectués par les partenaires opérationnels. Les responsables provinciaux du Ministère de l'agriculture, du PAM et du Comité de gestion de l'assistance FAO/PAM assureront la coordination du processus de préparation des rapports trimestriels et semestriels de terrain.

⁶ On estime que chacun des 40 greniers construits chaque année profitera directement à une moyenne de 430 paysannes et/ou paysans. Les membres de leur famille seront également considérés comme bénéficiaires (sept personnes en moyenne par famille), d'où le chiffre évoqué de 120 000 bénéficiaires par an, soit 600 000 bénéficiaires pour la durée du programme.



Des missions périodiques de suivi du progrès des réalisations sur le terrain auront lieu (tant au niveau provincial que central).

57. Les indicateurs du projet pilote exécuté en 2001 seront actualisés⁷ lors de la mise en place du système de suivi-évaluation. Ils incluront, entre autres:
- Greniers communautaires: nombre de bénéficiaires, de femmes, d'associations, quantité des produits gérés, nombre de greniers mis en place et/ou construits, populations bénéficiant des actifs.
 - Ouvrage de franchissement et de production: nombre de bénéficiaires, de femmes, d'ouvrages par type, dimensions, production, rendement.

⇒ Estimation des coûts

58. Cette activité nécessitera un total de 6 096 tonnes de céréales, équivalant à un coût opérationnel direct de 2 546 239 dollars (voir détails dans le budget en annexe). La contribution du gouvernement à cette activité est estimée à 215 758 dollars.

Volet greniers céréaliers				Quantité totale pour les 2 volets 6 096 tonnes
Produits alimentaires	Allocation moyenne par grenier	Nombre de greniers	Nombre de bénéficiaires	
Céréales	30 tonnes*	40 greniers/an pendant 5 ans	120 000/an pendant 5 ans	
Volet travaux communautaires				
Vivres-contre-travail	Ration mensuelle par travailleur		Nombre total de travailleurs	
Céréales	50 kg		1 920	

*Ce tonnage représente la quantité de céréales par association de bénéficiaires.

Activités d'appui

59. Les modalités de la collaboration avec les partenaires opérationnels et les responsabilités respectives seront formalisées dans les lettres d'entente. Celles-ci comprendront des références explicites aux Engagements du PAM en faveur des femmes. Des sessions de formation seront également organisées pour assurer une compréhension commune des objectifs et modes d'intervention, des dispositions pour l'exécution des actions et des obligations de suivi-évaluation et établissement de rapports.
60. Dans le cadre de la restructuration et du renforcement des capacités de l'Office céréalier, le Cameroun sera en mesure d'envisager la mise en place d'une politique d'aide alimentaire basée sur la gestion d'un fonds de réserve, le contrôle des prix et les interventions d'urgence. Le PAM fournira un appui technique au gouvernement en particulier pour l'établissement et la mise en oeuvre d'un système d'ACV comprenant le transfert de connaissances et le renforcement des capacités durant l'exécution du programme de pays.

⁷ Le dispositif de suivi-évaluation relatif à chaque activité sera approfondi lors de la formulation du résumé correspondant.



61. Dans le domaine de l'éducation, les structures communautaires telles que les associations de parents d'élèves, les comités de gestion des cantines, et autres comités villageois de développement seront redynamisés; les partenaires dans ce domaine s'attèleront au renforcement des capacités de ces structures afin qu'elles puissent poursuivre l'amélioration des infrastructures et des équipements des écoles assistées. Ainsi elles s'approprient graduellement cette activité et seront donc en mesure de prendre la relève à moyen terme.
62. Conformément aux objectifs de la nouvelle loi d'orientation de la politique agricole, les comités de développement dont les activités avaient été réduites durant les années 90 verront leurs moyens renforcés pour la mise en œuvre de projets de promotion économique autocentrés. Ils pourront ainsi participer à l'identification, à la planification et à la réalisation des projets de l'activité d'appui à la sécurité alimentaire, mais aussi contribuer à la relève progressive de l'assistance du PAM dans les communautés concernées et en vue du désengagement progressif de l'aide alimentaire.
63. Compte tenu de l'orientation de ce programme de pays —dont les objectifs sont d'une part le rééquilibrage de la scolarisation des garçons et des filles et d'autre part le renforcement de la capacité, en particulier des femmes, à contribuer à la sécurité alimentaire de leur ménage— des mécanismes opérationnels seront mis en place ou renforcés pour s'assurer que les femmes et les filles sont effectivement les bénéficiaires de l'aide alimentaire ou des actifs créés et que leur pouvoir de décision est tangible. Ainsi, lors de la formulation des activités, des instruments de gestion seront mis en place ou renforcés à cet effet: la participation effective des femmes dans les comités de gestion des vivres et dans les APE, et l'utilisation des approches participatives assurant que leurs besoins sont pris en compte lorsque les priorités communautaires sont établies. L'analyse des problèmes de l'égalité hommes-femmes ainsi que les nouveaux engagements du PAM pour la période 2003-2007 feront l'objet d'une attention particulière tant au stade de la formalisation que de la mise en œuvre des activités, qui se concrétisera par la formation des homologues gouvernementaux et des partenaires opérationnels.

Principaux problèmes, hypothèses et risques

64. Le succès du programme dépendra d'une série de facteurs dont les principaux sont les suivants:
 - La gestion des ressources et la coordination efficace des activités à tous les niveaux, compte tenu des capacités institutionnelles et financières des institutions homologues. Certains domaines ont été identifiés comme étant critiques, tels que la contribution financière et la gestion par le gouvernement des opérations logistiques, la qualité de l'appui à l'éducation primaire ou l'établissement d'un système de suivi-évaluation efficace. Les institutions gouvernementales sont suffisamment sensibilisées à ces problèmes. Il faut maintenant assurer le financement prévu et mettre en œuvre des mesures planifiées.
 - L'augmentation des ressources du Ministère de l'éducation et une recherche soutenue de partenariats et de donateurs permettront de résoudre les problèmes de vétusté et d'insuffisance des équipements dans les écoles et de manque de formation des enseignants.
 - Une catastrophe ou un fléau de grande envergure peut compromettre les résultats escomptés, en particulier ceux de l'activité de sécurité alimentaire, la zone d'intervention étant justement sujette à des catastrophes naturelles et plus particulièrement à la sécheresse.



PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME

Examen préalable

65. Le bureau de pays du PAM commencera à formuler les résumés des activités dès l'approbation du présent programme de pays. Des missions techniques d'examen préalable composées des représentants du bureau de pays, du Comité de gestion de l'assistance FAO/PAM, des Ministères de l'éducation et de l'agriculture ainsi que de l'UNESCO et de la FAO analyseront la faisabilité technique des activités, y compris l'appui institutionnel requis.
66. Les résumés d'activité seront soumis successivement au Comité national de gestion présidé par le Ministre de l'agriculture et comprenant des représentants des ministères concernés, puis à un Comité consultatif de programme. Ce dernier sera composé de représentants du Ministère de tutelle et du Ministère de l'éducation, ainsi que des principaux donateurs et organismes des Nations Unies. Une fois les plans d'opérations formulés, des ateliers seront organisés dans chacune des provinces concernées, en vue d'informer les autorités provinciales, les donateurs et les partenaires des modalités opérationnelles et du calendrier d'exécution.

Exécution du programme

67. Le bureau de pays a commencé sa décentralisation en 1998 en établissant un bureau auxiliaire à Garoua, dans la province du Nord, chargé de suivre l'exécution du projet d'assistance à l'éducation primaire. Avec la mise en œuvre d'une deuxième activité, cette décentralisation sera élargie afin d'assurer une meilleure gestion des activités de logistique et de programme: ainsi deux antennes additionnelles seront établies à Maroua et Ngaoundéré au siège des délégations provinciales de l'agriculture, n'entraînant ainsi aucun coût additionnel majeur pour le PAM.
68. En vue de maîtriser pleinement les nouveaux instruments de la politique visant à favoriser le développement, d'améliorer l'exécution et l'efficacité du programme et de fournir l'appui technique approprié au gouvernement, des sessions de formation ou d'approfondissement des connaissances seront organisées pour le personnel du PAM, les homologues gouvernementaux et les autres partenaires dans les domaines de la gestion basée sur les résultats, l'ACV et l'analyse différenciée par sexe. Les agents de suivi nouvellement recrutés seront également formés en gestion de l'aide alimentaire, en suivi des activités et en production des rapports. Avec les responsables provinciaux du comité de gestion de l'assistance FAO/PAM, ils surveilleront les indicateurs de vulnérabilité et alerteront le bureau de pays chargé de la coordination qui assurera la programmation, la coordination des fonctions d'appui, l'animation et la supervision des antennes.
69. Le gouvernement sera responsable de la formation et du recyclage du personnel national, de la réforme des équipements, de la préparation des plans d'action annuels et de leur validation. Le Ministère de l'agriculture, en sa qualité de Ministère de tutelle du PAM, présidera le Comité de gestion du programme chargé de la validation des activités et des plans de synergie entre les rapports annuels. Il comprendra: un président, nommé par le Ministère de l'agriculture, des représentants des ministères concernés et des partenaires d'exécution, le comité de gestion FAO/PAM et le Directeur du PAM au Cameroun.
70. Étant donné l'aridité du climat dans les provinces du Nord où le risque de sécheresse est constant, les mécanismes d'exécution du programme de pays qui sont dotés d'une souplesse suffisante, permettront de redéployer, le cas échéant, des ressources sous forme de prêts afin de faire face à des besoins humanitaires urgents préalablement justifiés et



documentés. Cette capacité d'intervention rapide, renforcée par la synergie urgence-développement, est capitale dans le contexte des régions ciblées.

⇒ **Participation des bénéficiaires**

71. Le taux de participation des femmes à l'exécution des projets antérieurs du PAM au Cameroun est très faible (32 pour cent). En vue de l'augmenter, le PAM s'efforcera d'impliquer les chefs traditionnels respectés et suivis par leurs populations et de les persuader à valoriser les potentialités des femmes.
72. Les élites, particulièrement les élites féminines, des communautés bénéficiaires ainsi que des comités de développement, seront mobilisées pour encourager les femmes à s'investir dans l'exécution des activités selon leurs capacités. Une ONG les encadrera. Dans les communautés, les leaders des administrations publiques et privées chercheront des appuis pour le développement de la communauté.

⇒ **Services logistiques**

73. Dans la mesure des disponibilités, le PAM continuera de recourir aux achats locaux de produits alimentaires lorsque les prix seront concurrentiels. Des transporteurs sélectionnés sur la base d'appels d'offres les achemineront jusqu'aux magasins provinciaux. Les produits alimentaires importés seront acheminés du port de Douala aux magasins provinciaux par le transitaire du PAM.
74. Les magasins provinciaux seront gérés par le comité de gestion de l'assistance FAO/PAM avec l'appui des logisticiens du PAM qui pratiqueront régulièrement des inventaires. Le comité de gestion FAO/PAM ainsi que les ONG partenaires du PAM, assureront la logistique du transport des produits alimentaires des PLA/magasins provinciaux jusqu'aux bénéficiaires.
75. Dans le cadre des activités de ce programme, le PAM et le gouvernement assureront à parts égales les frais de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) du port de débarquement jusqu'aux PLA, et des PLA jusqu'aux bénéficiaires.

Dispositif de suivi

76. Dans le cadre des responsabilités de gestion du programme dans son ensemble —tant au niveau de la planification des actions, de la validation des activités que de l'examen des résultats obtenus— le Comité de gestion du programme, présidé par le Ministère de l'agriculture en sa qualité de tutelle du PAM, étudiera l'ensemble des résultats en regard des objectifs établis, principalement en termes d'effets sur les populations bénéficiaires. Le suivi des indicateurs d'extrants et l'évaluation de la gestion du programme seront entrepris par les bureaux auxiliaires du PAM. Pour assurer la complémentarité des interventions et renforcer la collaboration avec les autres intervenants, les chefs des bureaux auxiliaires collaboreront avec les services des secteurs concernés, les organismes des Nations Unies impliquées et les responsables traditionnels des communautés bénéficiaires.
77. Un système de suivi-évaluation avec des indicateurs d'extrants et d'effets pertinents sera mis en place pour chaque activité. Les sources d'information ainsi que les techniques de collecte des données seront également déterminées. Une matrice du cadre logique a été préparée pour chacune des activités du programme de pays. Elle sera ajustée lors des examens préalables et de la formulation des résumés d'activité. Par ailleurs, le principe d'obligation de résultats sera appliqué. Ainsi, les acteurs de terrain seront formés pour la collecte, l'exploitation harmonisée des données, la rédaction des rapports, afin de faire du système de suivi un instrument effectif d'administration du programme et d'information



sur les progrès réalisés et les résultats obtenus. Les rapports mensuels des antennes parviendront au bureau de pays pour l'élaboration de la synthèse. Le rapport consolidé des provinces validé par le directeur de pays sera distribué aux ministères partenaires et au bureau régional.

Évaluation

78. Au cours du premier semestre de 2005, le programme de pays fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours avec la participation de consultants extérieurs, des homologues gouvernementaux et des autres partenaires opérationnels. Cet exercice permettra d'examiner d'une part les progrès réalisés dans la scolarisation des enfants dans les régions ciblées, et plus particulièrement celle des filles. Seront également évalués les changements dans la sécurité alimentaire des populations gérant un grenier ou ayant eu accès à des infrastructures rurales, en particulier pour ce qui est des femmes, de leurs revenus et de leur pouvoir de décision. La conception des activités, leur gestion ainsi que les systèmes de suivi seront aussi étudiés. Enfin, la mission d'évaluation examinera le désengagement du PAM et la prise en charge des activités par le gouvernement et les communautés bénéficiaires.

RECOMMANDATION

79. Pour le programme de pays proposé pour le Cameroun, qui couvre la période 2003–2007, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 10 504 410 dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base, afin de permettre la distribution de 24 848 tonnes de produits alimentaires.



ANNEXE I

RÉSUMÉ DU SSP POUR LE CAMEROUN (WFP/EB.2/2002/4/1)

Le Cameroun est un pays à faible revenu et à déficit vivrier avec un revenu par habitant d'environ 650 dollars E.-U. par an. La population du pays est estimée à 14,1 millions d'habitants avec un taux d'accroissement annuel de 2,8 pour cent. L'indicateur du développement humain du PNUD place le Cameroun au 132ème rang sur 174 pays considérés en 1998. Le Rapport sur le développement humain de 1998 révèle que 84 pour cent des pauvres vivent en milieu rural et que 64 pour cent de la population rurale est pauvre. L'indice de pauvreté s'accroît à mesure que l'on quitte les régions côtières pour aller vers le Nord. Le taux de mortalité infantile (de zéro à cinq ans) est de 102 pour 1 000 et l'indice de sécurité alimentaire de 79,4.

En tenant compte des priorités et stratégies du gouvernement et des programmes des autres partenaires dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, les activités futures du PAM au Cameroun s'orienteront essentiellement vers les zones rurales les plus pauvres affectées par l'insécurité alimentaire et porteront sur deux secteurs: l'éducation de base et le développement rural. Le futur programme devra répondre à la demande croissante d'éducation dans les provinces de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord. Il contribuera également à des opérations de sécurité alimentaire dans les deux provinces du Nord et de l'Extrême Nord. Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le futur programme du PAM au Cameroun portera sur trois de ces cinq objectifs:

- Permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation;
- Permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver;
- Permettre aux ménages pauvres, qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire, de trouver des moyens de subsistance plus durables.

Les enfants (jeunes filles et garçons) des zones défavorisées et à situation alimentaire précaire ainsi que les petits exploitants agricoles, surtout les femmes dans les zones rurales de la partie septentrionale du pays, bénéficieront de l'assistance du PAM.

Le programme de pays couvrira la période 2003–2007 afin de coïncider avec le futur Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et s'harmoniser avec la période de programmation des autres institutions du système des Nations Unies. Les activités d'éducation de base et celles liées à la sécurité alimentaire se développeront pendant la période 2000-2002 sous forme de projets. Ainsi, des activités dans le domaine de la sécurité alimentaire comme le stockage villageois et les aménagements hydro-agricoles seront engagées avant la formulation du programme de pays, de manière à baser les projections des besoins sur une faisabilité technique et une capacité d'absorption déjà testées.

PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS DURANT LE DÉBAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE SSP POUR LE CAMEROUN (WFP/EB.2/2000/4/1)

Le Conseil a accueilli favorablement le schéma de stratégie de pays pour le Cameroun pour son ciblage sur les bénéficiaires et pour sa compatibilité avec la politique tendant à favoriser le développement, et il a autorisé le Secrétariat à entreprendre la préparation d'un programme



de pays. Quelques représentants ont demandé que le prochain document contienne des chiffres détaillés sur les bénéficiaires du programme d'alimentation scolaire et fournisse des informations précises touchant la stratégie d'application, spécialement les mesures organisationnelles adoptées pour garantir la viabilité des activités entreprises dans le cadre du programme de pays.

Le Conseil a souligné qu'il importait de renforcer les capacités locales en matière d'élaboration des politiques d'aide alimentaire afin de faciliter la mise en oeuvre des stratégies concernant la cessation progressive de l'assistance du PAM. L'on a souligné en outre la nécessité d'appliquer une approche participative et d'élaborer des indicateurs appropriés de développement qui puissent être utilisés pour le suivi et l'évaluation.

Un représentant a conseillé au Secrétariat de veiller à ce qu'il n'y ait pas de migration d'enfants des écoles non bénéficiaires vers les écoles bénéficiaires. Plusieurs représentants ont recommandé que l'on s'attache à mobiliser des ressources complémentaires additionnelles, à coordonner les activités avec celles des autres donateurs et à faire participer comme il convient des ONG sélectionnées à l'exécution des activités futures. L'on a souligné la nécessité de coordonner les activités de développement rural et celles actuellement en cours dans le pays.



PROGRAMME DE PAYS—CAMEROUN (2003–2007)—CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses et risques
<p>But au niveau national</p> <p>L'objectif fondamental du gouvernement est d'assurer le bien-être durable des populations en luttant efficacement contre la déscolarisation, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, avec une attention particulière en faveur des femmes et des groupes vulnérables des régions défavorisées</p> <p>But du programme de pays</p> <p>Ce premier programme de pays du PAM au Cameroun (2003–2007) a pour objectifs la promotion de la scolarisation et la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les provinces les plus vulnérables.</p>	<p>Augmentation, par sexe, du nombre d'élèves inscrits dans le cycle primaire.</p> <p>Augmentation des revenus des ménages les plus pauvres.</p> <p>Augmentation de la production vivrière.</p> <p>Dans les communautés bénéficiaires:</p> <p>Augmentation des revenus des ménages démunis, de la production vivrière, du nombre d'élèves, particulièrement celui des filles dans le cycle primaire.</p>	<p>Le gouvernement et les donateurs accroissent les ressources budgétaires des services d'intervention.</p> <p>Risques: Malversations, corruption, incompétence des exécutants.</p> <p>Risques: Incompétence des autres exécutants.</p> <p>Les autres ne mobilisent pas à temps leurs ressources.</p> <p>Déviations des ressources de leurs destinations initiales.</p>
Objectifs du programme de pays	Indicateurs des résultats du programme de pays	Hypothèses et risques
<p>L'objectif de l'activité 1 vise l'augmentation du taux de scolarisation des enfants en général et des filles en particulier dans les zones rurales défavorisées des provinces ciblées.</p>	<p>Augmentation des taux de scolarisation des enfants par sexe.</p> <p>Diminution des taux d'abandons par sexe.</p> <p>Augmentation des taux d'inscription et d'assiduité des filles au CE2, CM1 et CM2.</p>	<p>Risques</p> <p>Insuffisance de la capacité d'accueil des écoles ciblées.</p> <p>Insuffisance des enseignants formés.</p> <p>Déviations de l'aide.</p>



PROGRAMME DE PAYS—CAMEROUN (2003–2007)—CADRE LOGIQUE

<p>L'objectif de l'activité 2 vise la réduction de l'insécurité alimentaire des ménages ruraux pauvres en augmentant les capacités de production et de gestion des récoltes de l'ensemble des producteurs et en mettant l'accent sur les femmes majoritaires dans l'agriculture de subsistance de la région.</p>	<p>Amélioration des voies d'accès aux communautés enclavées pauvres à déficit vivrier.</p> <p>Augmentation de la production alimentaire locale.</p> <p>Augmentation des quantités et qualités des ouvrages de production et de stockage des récoltes.</p>	<p>Non disponibilité des ressources suffisantes.</p> <p>Contraintes socioculturelles.</p> <p>Compétence des partenaires de terrain.</p> <p>Qualité des ouvrages.</p> <p>Sévérité des aléas climatiques.</p>
--	---	---

Objectifs spécifiques de chaque activité	Indicateurs de performance	Hypothèses et risques
Activité fondamentale 1		
1.1 Augmentation des taux de scolarisation dans les zones où les taux sont inférieurs à 50 pour cent.	Le taux global d'inscription dans les provinces ciblées approche le taux national.	Le Ministère de l'éducation nationale respecte ses engagements du point de vue structures-équipements et affectation des enseignants formés dans les écoles bénéficiaires de l'aide du PAM.
1.2 Réduction des taux d'abandons des élèves en général et des filles en particulier.	Le taux d'abandon est négligeable.	Les parents comprennent l'importance de l'éducation en général et de l'éducation des filles en particulier.
1.3 Augmentation des taux d'inscription des filles.	Le nombre des filles inscrites augmente dans les écoles assistées.	Migration des élèves des écoles non assistées vers les écoles assistées.
1.4 Augmentation des taux d'inscription des filles dans les classes de CE2, CM1 et CM2 grâce à l'offre de rations sèches de céréales.	Le taux d'inscription et d'assiduité des filles de CE2, CM1 et CM2 passe de 21 pour cent à 25 pour cent en 2007.	
Activité fondamentale 2		
2.1 Augmentation de la production alimentaire par la création de conditions plus favorables à la production et la productivité des terres cultivables et des petits exploitants agricoles.	<p>Augmentation du nombre de personnes qui participent aux travaux d'aménagements ruraux.</p> <p>Augmentation des superficies et des rendements par unité de surface.</p> <p>Maîtrise des technologies de production améliorées les mieux adaptées.</p>	<p>Disponibilité des compétences nécessaires.</p> <p>Souplesse de la propriété foncière.</p> <p>Équipement des populations en outils nécessaires.</p>



PROGRAMME DE PAYS—CAMEROUN (2003–2007)—CADRE LOGIQUE

- | | | | |
|-----|--|---|--|
| 2.2 | Amélioration de l'accès aux zones rurales enclavées par la création et la maintenance des pistes et des ouvrages de franchissement. | Ouverture à l'extérieur de la communauté et de ses marchés.
Augmentation de la production agricole locale.
Augmentation du nombre et de la longueur des pistes et des ouvrages de franchissement. | |
| 2.3 | Amélioration de la gestion du stockage des récoltes. | Réduction de la période de soudure. | |
| 2.4 | Sensibilisation accrue en vue de la participation massive des femmes aux travaux communautaires de désenclavement, de production et de gestion des récoltes. | Augmentation de la participation (70 pour cent) et de la responsabilisation des femmes dans les travaux d'aménagements ruraux de franchissement, de production et de conservation des récoltes. | Sensibilisation des autorités traditionnelles sur l'importance du rôle de la femme dans la sécurité alimentaire et la nécessité de lever les préjugés qui pèsent sur elle. |

Principaux extrants

Indicateurs d'extrants

Hypothèses et risques

Activité fondamentale 1

- 1.1.1 355 000 élèves des deux sexes sont inscrits pendant le programme au rythme de 67 000 par an.

Nombre d'écoles bénéficiaires de l'aide alimentaire du PAM par province.

Nombre d'élèves par sexe inscrits au début et à la fin de l'année scolaire, et pendant le programme.

Effectif par sexe et par classe et la moyenne par province.

Quantité par espèce de produits alimentaires distribués par le PAM par an pour les cantines scolaires.

Quantité par espèce des produits alimentaires complémentaires fournis par les parents pour la cantine scolaire de l'école de leur communauté, par an, et pendant la durée du programme.

Hypothèses

Le gouvernement dote les écoles bénéficiaires de l'aide alimentaire du PAM en infrastructures, équipements didactiques et enseignants formés.

Sensibilisation des parents sur l'importance de l'éducation en général et l'éducation des filles en particulier.

Identification et sélection des enseignants des écoles assistées par le PAM sur la base de disponibilité à travailler dans les zones difficiles.



PROGRAMME DE PAYS—CAMEROUN (2003–2007)—CADRE LOGIQUE

- | | |
|--|---|
| 1.1.2 16 à 17 pour cent de filles sont inscrites chaque année et assidues dans les classes de CE2, CM1 et CM2. | <p>Nombre de filles par classe de CE2, CM1 et CM2 bénéficiaires de la ration sèche de céréales.</p> <p>Quantité de céréales distribuées pour la ration sèche à emporter par les filles dans leurs familles par an et pendant le programme.</p> |
| 1.1.3 Réduction des taux d'abandons | <p>Nombre d'élèves par sexe abandonnant chaque année pendant la durée du programme.</p> <p>Taux de redoublement.</p> <p>Nombre d'élèves par sexe ayant terminé le cycle primaire avec le CEPE et/ou la réussite au concours d'entrée en 6ème.</p> |

Activité fondamentale 2

- | | |
|---|---|
| 2.1.1 Augmentation de l'intérêt des populations pour les travaux communautaires de développement. | <p>Nombre de participants par sexe aux travaux d'aménagements ruraux.</p> |
| 2.1.2 Augmentation des superficies aménagées et des rendements agricoles. | <p>Nombre d'hectares aménagés pour l'agriculture.</p> <p>Production et rendements à l'hectare au début des aménagements, et après les aménagements.</p> <p>Nombre de biefs construits.</p> <p>Superficies des périmètres disposant de l'eau en toute saison pour l'irrigation.</p> |
| 2.1.3 Construction et maintenance des voies d'accès aux bénéficiaires et aux marchés enclavés. | <p>Nombre et longueur des pistes créées/entretenu par an.</p> <p>Nombre de radiers, ponceaux, buses construits et leurs longueurs.</p> <p>Nombre de marchés.</p> <p>Tonnage moyen des produits alimentaires commercialisés dans l'année.</p> <p>Tonnage des vivres-contre-travail par an.</p> |

Hypothèse

Sensibilisation des bénéficiaires.

Risques

Incompétence des partenaires.

Catastrophes naturelles.



PROGRAMME DE PAYS—CAMEROUN (2003–2007)—CADRE LOGIQUE

2.1.4 Augmentation de la capacité de stockage des communautés de 200 greniers de 20 à 40 tonnes.	<p>Nombre de greniers communautaires.</p> <p>Nombre de membres par sexe.</p> <p>Nombre de greniers entièrement féminins.</p> <p>Tonnage de produits stockés par an d'origine villageoise.</p> <p>Tonnage des produits du PAM pour les greniers villageois communautaires.</p> <p>Durée de la période de soudure avant l'activité, et avec l'activité greniers.</p>	<p>Risques</p> <p>Insuffisance des ressources du PAM.</p> <p>Retards des livraisons.</p> <p>Actions des trafiquants céréaliers.</p>
2.1.5 Les femmes prennent conscience de l'importance de leur rôle dans la participation aux travaux communautaires de développement.	<p>Nombre de femmes participant aux travaux communautaires de développement.</p>	<p>Hypothèse</p> <p>Sensibilisation des autorités et des chefs de ménages.</p>



ANNEXE III

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS DU CAMEROUN
(2003-2007)
Activités fondamentales**

	Activité 1 Cantines scolaires	Activité 2 Sécurité alimentaire	Total
Produits alimentaires (tonnes)	18 752	6 096	24 848
Produits alimentaires (valeur en dollars)	4 223 606	1 219 200	5 442 806
Transport extérieur	2 250 270	670 450	2 920 720
TTEM (total)	1 384 295	461 589	1845 884
TTEM (coût par tonne)	(73,82)	(75,72)	-
Autres COD	100 000	195 000	295 000
Total COD	7 958 171	2 546 239	10 504 410
CAD ¹	399 100	125 000	524 100
CAD*			25 000
CAI (7,8 pour cent) ²			862 174
Total, coûts pour le PAM	9 009 138	2 879 596	11 915 684
Contribution du gouvernement	72 551 441	215 758	74 554 716
Équivalent (FCFA)	52 890 000 000	157 287 570	54 058 787 570

¹ Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil d'administration pour information. L'allocation annuelle des montants nécessaires au titre des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.

* La somme de 25 000 dollars est destinée à couvrir les frais d'évaluation à mi-parcours du programme de pays. Il faut noter que ce montant est imputé au CAD total mais ni à l'un ni à l'autre des deux activités.

Remarque: Compte tenu de la priorité que le gouvernement accorde aux activités du programme de pays, en raison de leur pertinence, sa contribution dans leurs secteurs respectifs pour leur exécution augmentera au fur et à mesure de l'amélioration de la situation économique du pays.



ANNEXE IV



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
APE	Association de parents d'élèves
CE2	Cours élémentaire 2
CM1	Cours moyen 1
CM2	Cours moyen 2
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
ONG	Organisation non gouvernementale
ORSTOM	Office de recherche scientifique et technique d'outre-mer
PLA	Points de livraison avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres et très endettés
SSP	Schéma de stratégie de pays
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

